Mécanisme consultatif type

Un mécanisme consultatif type (MCT) est compris dans les ententes de restriction conclues avec 12 pays fournisseurs (Bulgarie, Inde, Indonésie, Malaisie, Pakistan, Philippines, Pologne, Roumanie, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam). Il permet au Canada de demander la tenue de consultations en vue de fixer des restrictions particulières pour des textiles et des vêtements qui n'ont pas encore été contingentés. Bien que certaines clauses du MCT varient d'une entente à l'autre, en règle générale, le gouvernement du Canada peut demander une consultation avec l'autre gouvernement en cause, s'il pense que les importations d'un produit, en raison d'une perturbation réelle ou éventuelle du marché, risquent d'entraver l'évolution ordonnée du commerce. L'autre gouvernement convient de consulter le gouvernement du Canada dans les trente jours (90 jours dans le cas de l'Inde) qui suivent la réception de la demande de consultations. Les deux gouvernements doivent s'efforcer d'arriver à une entente dans les 90 jours qui suivent la réception de la demande, à moins que cette période ne soit prolongée. Au cours de cette période de 90 jours, l'autre gouvernement accepte de maintenir ses exportations du produit en question aux niveaux ci-dessous:

- 25 % des importations dans les 12 mois précédant le mois où la demande a été présentée (Bulgarie);
- 30 % des importations au cours des 12 mois précédant la mois où la demande a été présentée (Pakistan, Pologne, Sri Lanka);
- 35 % des importations dans les 12 mois précédant le mois où la demande a été présentée (Inde, Indonésie, Philippines, Roumanie, Thaïlande);
- un douzième des importations au cours des douze mois précédant le mois où la demande a été présentée, à partir de la date de la demande jusqu'à la conclusion des négociations (Viet Nam);
- 30 % des exportations ou 35 % des importations, le volume le plus élevé l'emportant, au cours des douze premiers mois des 14 mois précédant le mois où la demande a été présentée (Malaisie);